



DOSSIER DE PRÉSENTATION

Label Villes et Villages Fleuris 2019

L'équipe dédiée au dossier :

Maire - Vice Président CD40 au Tourisme : Jean Luc DELPUECH
Adjointe au Tourisme, à l'Economie/ Espaces Verts : Véronique BREVET
Directeur Général des Services : Lionel COUTURE
Directeur des Services Techniques : Pascal MARTINEZ
Responsable des Espaces Verts : Philippe LANDRIEU
Pôle Fleurissement, Plantations : Pascale MALO
Pôle Gestion Forêt et espaces naturels : Richard GASTAMBIDE
Secrétariat et Communication : Cécile ROQUES et Stéphanie MOTIN



SOMMAIRE

A LA DECOUVERTE DE LABENNE

- P3 Son histoire et son développement
- P4 Situation géographique et paysagère
- P6 Contexte économique, touristique et social
- P8 Les espaces naturels, paysagers et aménagements en quelques chiffres

LA DÉMARCHE DE VALORISATION

- P3 Le mot du Maire
- P10 La stratégie
- P11 La gestion en fonction des espaces
- P12 Acteurs et ressources mobilisés

ANIMATION ET PROMOTION DE LA DEMARCHE

Des plus petits aux plus grands...

- P14 Sensibilisation des plus jeunes
- P15 Action en faveur de la cohésion sociale : les jardins familiaux
- P16 Actions auprès de la population locale et touristique
- P17 La communication

GESTION ENVIRONNEMENTALE DES ESPACES VERTS

- P18 La gestion différenciée
- P23 Gestion raisonnée et économie d'énergie
 - P23 Les sols et les intrants
 - P24 Les déchets verts
 - P25 L'eau
 - P26 L'énergie
- P27 Le cadre de vie et l'espace public
 - P27 L'effacement des réseaux
 - P28 La propreté de la ville et la voirie
 - P28 La signalétique, gestion de la publicité et des enseignes
- P29 Le Marais d'Orx - Réserve Naturelle Nationale

LABENNE ET SES PROJETS

- P33 Plan plage
- P34 Rénovation du patrimoine
- P35 Le projet éducatif «HOP DEHORS»

A LA DECOUVERTE DE LABENNE

SON HISTOIRE ET SON DÉVELOPPEMENT

L'origine du nom LABENNE, viendrait du mot occitan la Pena qui signifie la hauteur. Il existe d'ailleurs à Labenne un quartier dénommé La Montagne.

Au moyen-âge, Labenne et Capbreton forment une seule paroisse, restée unie dans la même baronnie royale jusqu'à la fin du XVIIIème siècle. Avant la Révolution, Labenne est un village pastoralet agricole : culture du maïs, du seigle, du millet et un peu de vignobles.

Labenne s'est développée au XIXème siècle grâce à l'assèchement des marais, lancé par Napoléon III, et à l'exploitation des forêts de résineux.

L'église Saint Nicolas est construite au bourg, dans la seconde moitié du XIXème siècle. Au XXème siècle, le tourisme se développe

sur la côte landaise. Jules Bouville, alors Maire, décide la création d'une station balnéaire, baptisée « Labenne Océan ». L'Institut Hélio Marin, lieu de cure pour les affections osseuses « ayant besoin de soleil en climat marin » est inauguré en 1930. Edifiée sur les dunes, la chapelle Sainte-Thérèse est inaugurée en décembre 1932 et devient le deuxième lieu de culte de Labenne pour répondre à la croissance démographique. En 1939, le Centre Clairbois pour enfants voit le jour. Vint ensuite dans la pinède, près du littoral, le quartier résidentiel de « Labenne Océan ».

En 1989, le domaine d'Orx est racheté par le Conservatoire du Littoral et devient en 1995 Réserve Naturelle Nationale, halte privilégiée pour les oiseaux migrateurs sur près de 1000 ha. En 1990, la ville compte 2 884 habitants.

Au fil des ans, Labenne a su préserver son image environnementale « Nature Océane » : une enveloppe urbaine qui reste la même, de l'espace forestier, la non-urbanisation entre le bourg et la plage, une zone littorale protégée, ... Cette image favorise non seulement l'accueil touristique mais aussi celui d'une population résidente en forte croissance : plus 2 500 habitants entre 2001 et 2016, et un peu plus de 700 élèves en maternelle et élémentaire répartis sur les deux écoles du bourg et de la plage.

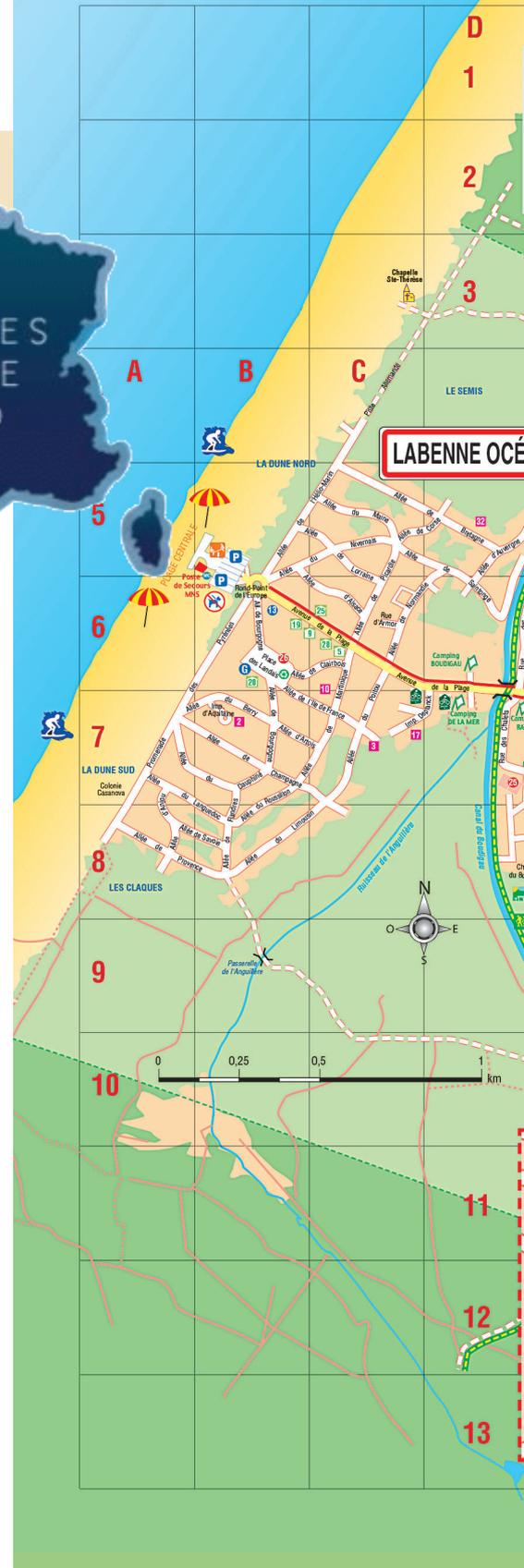
Aujourd'hui, la commune compte 6 483 habitants. Cette forte hausse de la population nous a conduit à développer rapidement infrastructures et équipements nouveaux tout en préservant le cadre de vie des Labennaises et Labennais.



SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET PAYSAGÈRE

Labenne est une commune touristique de la Côte Sud des Landes (canton de Saint-Vincent de Tyrosse).

Elle fait partie de la Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS), comprenant 23 communes.



Sa proximité avec le Pays Basque au sud, à 15 km de Bayonne, et avec Capbreton au Nord et son port de plaisance et de pêche, unique port du département, a fait de Labenne une commune en plein développement démographique. L'Espagne à 30 minutes par l'autoroute A63 est un atout supplémentaire pour son attractivité.

D'une superficie de **2 448 hectares**, Labenne est bordée à l'ouest par l'océan et l'espace dunaire, à l'est par la Réserve Naturelle du Marais d'Orx, située à 80% sur notre commune.

En plein cœur de ville, un **théâtre de verdure**, lieu de spectacle ou de simple balade, s'étend sur 4,5 ha de nature protégée. Une **voie verte « Véloodyssée »** relie le sud Gironde à Labenne Océan et rejoint au sud Ondres et Bayonne. Elle circule en forêt ou longe le canal du Boudigau. Une **piste cyclable** relie le bourg à la plage, et un réseau de pistes et de

trottoirs aménagés complète ce maillage de liaisons douces dans le centre. **Plus de 70% de l'espace communal est en zone naturelle**, dont **1 700 ha de forêt publique ou privée** et **63 ha de dunes**. La forêt est essentiellement constituée de pins maritimes, chênes, chênes lièges et arbousiers. Le sous-bois est tapissé de genêts, ajoncs, fougères et autres bruyères. La rivière du Boudigau et son affluent l'Anguillère cheminent dans nos bois, pour se jeter dans l'Océan Atlantique au port de Capbreton.





Labenne est cependant traversée du nord au sud par la voie ferrée Paris-Hendaye, l'autoroute A63 et la RD810 (ex Route Nationale 10). Labenne dispose d'une liaison SNCF (correspondance TGV) sur la ligne Paris Bordeaux Irun.



DOSSIER DE PRÉSENTATION Label Villes et Villages Fleuris 2019



**Malgré les « cicatrices », la forêt et la nature dominant,
confortées par le Plan Local d'Urbanisme de 2018.**

Elles seront davantage mises en valeur dans le P.L.U. Intercommunal en cours.



CONTEXTE ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

Traversée par la Route Départementale 810 (avec plus de 20 000 véhicules/jour moyenne), notre bourg n'avait pas une belle image.

En quelques années, nous avons pu reconquérir les friches industrio-commerciales qui la bordaient, pour y installer de l'habitat résidentiel et locatif social de qualité, des aménagements publics arborés, ainsi que des commerces et services de proximité répondant à l'afflux touristique saisonnier.

D'après les chiffres INSEE de 2015,

Labenne compte 392 entreprises dont 80% exercent dans les secteurs du commerce, transport, hébergement, restauration (113), et ceux du service aux entreprises (96) et aux particuliers (102).

Notre population passe à environ 20 000 personnes en haute saison estivale. Les touristes sont hébergés pour la grande majorité dans les 6 campings (dont le camping municipal « les Pins Bleus ») et un centre de vacances RATP, tous situés près de l'océan. La plage centrale est surveillée de mi-juin à mi-septembre, avec

son esplanade, lieu idéal pour admirer l'océan, les dunes et les Pyrénées (quand il fait beau !). Quatre parcs de loisirs et animaliers, un centre équestre, la Réserve Naturelle du marais d'Orx, un spot de surf réputé et ses écoles, skate-park et pump-track, terrains de foot et de tennis, ... contribuent au succès touristique de notre station familiale et conviviale.



LES ESPACES NATURELS, PAYSAGERS ET AMÉNAGEMENTS EN QUELQUES CHIFFRES

C'est une **équipe de 9 agents** qui a en charge la création, l'aménagement et l'entretien des espaces verts de la commune, participant ainsi à l'amélioration de notre cadre de vie.



Labenne, c'est aussi 4,4 Km de voies vertes, 15 Km de pistes cyclables, 50 km de sentiers forestiers entretenus et balisés, et 7 km de chemins le long du Boudigau et de l'Anguillère !



Au fil des saisons, leur planning est rythmé par les différentes surfaces travaillées :

- 🌱 2 500 fleurs d'été et 150 chrysanthèmes plantées par an
- 🌱 35 jardinières
- 🌱 250 m² de plantations de bulbes
- 🌱 28 Km de voiries à désherber
- 🌱 11,2 hectares de pelouses à tondre
- 🌱 2945 mètres linéaires de haies (laurier palme, élaeagnus, abélia, ...)
- 🌱 80 Km de parcours pour l'épareuse qui fauche l'herbe devant nos maisons 3 fois par an
- 🌱 176 hectares de forêt communale dont 105 hectares gérés en lien avec l'ONF (Office National des Forêts)
- 🌱 11 ha de plage sur 3 km de façade nettoyés de juin à septembre. Le sable est passé à la cribleuse 2 fois tous les 3 jours par les agents communaux et 1 fois tous les 3 jours par le département.
- 🌱 8035 arbustes : taille annuelle raisonnée et remplacement si mortalité ou dégradation / vols
- 🌱 1176 arbres : platanes, lagerstroemias, muriers, érables, pyrus chantecler, tamaris d'été, magnolias, arbres fruitiers, ...

Le plan de gestion différenciée de la commune liste le nombre total d'arbres et d'arbustes par zone ainsi que le nombre et le type d'interventions par an (cf ANNEXE).

LA DÉMARCHE DE VALORISATION

LE MOT DU MAIRE



En même temps que nous oeuvrons à la création d'un environnement favorable à l'accueil et au bien-être de la population, nous avons voulu aller plus loin.

L'obtention de la labellisation 1ère Fleur nous a aidé à conforter notre identité « Nature Océane », mais aussi :

- ✿ à affirmer davantage notre volonté de protection de la biodiversité et de lutte contre le réchauffement climatique dans ce territoire « TEPOS » (territoire à énergie positive) de Maremne Adour Côte Sud

- ✿ à poursuivre le projet de développement économique par l'installation de nouvelles entreprises et nouveaux commerces

- ✿ à améliorer les services à la population et au milieu associatif.

En conclusion, nous avons pour ambition de poursuivre plus qualitativement avec la population et tous les services municipaux le projet partagé d'amélioration de la qualité de vie.

La labellisation est le fruit d'un travail collaboratif entre élus, services et population qui fédère et nous concerne tous !



LA STRATÉGIE

Depuis près de 10 ans maintenant, le travail dans l'esprit de la démarche a déjà commencé. Il nous a semblé indispensable d'associer au fort développement de la commune les Espaces Verts dans une stratégie cohérente avec les élus. Cette implication a permis à nos services de réfléchir aux projets, de les réaliser en régie et d'en maîtriser les entretiens futurs.

- 🌱 L'aménagement autour du Trinquet
- 🌱 Le théâtre de verdure en cœur de ville
- 🌱 La place Darmanté
- 🌱 Les lotissements communaux (Toulet, Matilon, Magnolias)
- 🌱 Les ronds-points
- 🌱 Les plantations le long des pistes cyclables (rues de Bellocq, des Marguerites, des Châtaigniers...)
- 🌱 Les espaces verts autour de l'École Océane et du Collège
- 🌱 L'avenue de la Plage
- 🌱 Le jardin des 5 sens lors de la rénovation de la salle Mairie Sports



Ces réalisations ont permis de renforcer l'image et le travail de nos services, mais aussi le contact avec les administrés qui n'hésitent pas à poser des questions lorsque les agents travaillent aux abords des routes !

LA GESTION EN FONCTION DES ESPACES

Grâce à la sensibilisation du Comité Départemental du Tourisme et aux formations effectuées par les agents, nous avons réalisé un plan de gestion différenciée des espaces.



Un listing exhaustif de notre commune a d'abord été fait : massifs, pelouses, arbustes, accotements, fleurs, ... Une liste des sites à entretenir a été établie selon leur usage, leur nature et leur seuil de tolérance à l'herbe par espace. Le choix du classement résulte d'une réflexion partagée entre les services, les élus et la population (qui nous fait part de ses remarques sur le traitement notamment des quartiers).

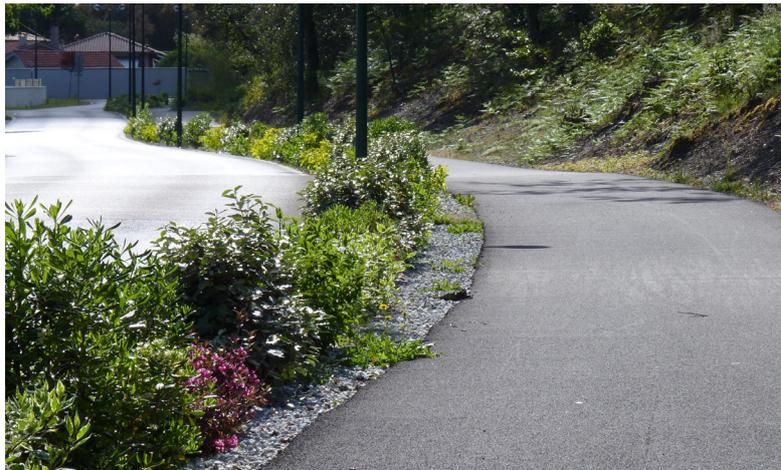


Trois types d'espace ont été définis :

-  la zone 1 prestige
-  la zone 2 d'agrément
-  la zone 3 rustique

Pour chacun, il s'agit de raisonner le nombre et la nature des entretiens en fonction du type de pelouse et de l'esthétique recherchée. Un plan de gestion différenciée, espace par espace, est aussi un outil nécessaire pour planifier les travaux tout au long de l'année.

Trois responsables pour chaque zone traitée ont été désignés parmi nos jardiniers afin de mieux maîtriser les actions mises en place par espace.



ACTEURS ET RESSOURCES MOBILISÉS



Sur les 80 agents de la Commune de LABENNE, 21 agents, dont 9 jardiniers, œuvrent quotidiennement aux services Techniques de la Ville, pour l'embellissement de cette dernière et le confort au sein de la Commune.

Leurs locaux sont situés dans des installations récentes et fonctionnelles, implantées au cœur de la forêt

Cette équipe se voit renforcer chaque année, en juillet et août, d'un groupe de 16 saisonniers qui sont engagés pour le nettoyage de la plage, des quartiers, du centre bourg, du marché, des arènes, et pour renforcer les Services Techniques et les Espaces Verts.

La Commune de LABENNE accueille régulièrement des jeunes dans le cadre

de stages de découvertes, de perfectionnement. Certaines personnes réalisent des Travaux d'Intérêt Généraux (TIG) et intègrent l'équipe des services Techniques.

Outre les missions habituelles de chaque équipe, les nombreuses manifestations culturelles communales ou associatives imposent une polyvalence pour les mani-



pulations et installations de matériels. Depuis 2014, les agents des Espaces Verts suivent des formations en lien avec la démarche et plus particulièrement le développement durable (politique d'éco-phyto vers le zéro phyto).

Ainsi, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale a dispensé des cours aux agents des espaces Verts sur les sujets suivants :

- ✂ Certification phyto-applicateurs opérationnels (3j)
- ✂ Gestion différenciée des espaces verts et espaces naturels, 3j à Labenne avec les agents de Ondres et St Vincent de Tyrosse (mutualisation de la formation)
- ✂ Taille raisonnée des arbustes (4 j)
- ✂ Fleurissement des villes : les vivaces (4j).
- ✂ Elagage (5 j)



LE BUDGET DU SERVICE ESPACES VERTS

Dès 2009, la commune a acheté un véhicule de marque GOUPIL, 100% électrique, équipé d'une cuve, utilisé pour l'arrosage de nos massifs et jardinières, et pour des applications de proximité nécessitant des arrêts fréquents.

Concernant l'investissement en 2016, pour répondre aux nouvelles normes environnementales (Zéro phyto au 1er janvier 2017), la Commune s'est dotée de matériel financé à près de 80 % par des subventions :

-  Tracteur avec plateau de mulching pour couper et répandre l'herbe broyée constituant ainsi un fertilisant sur la zone tondue,
-  Automotrice de désherbage-balayeuse avec bac de ramassage.
-  Débroussailleuse.

Montant total hors taxe : 30 980 € dont 21 686 € sont financés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et 2662 € financés par le Conseil Départemental des Landes. L'octroi de ces subventions a nécessité un travail important des équipes dans la réalisation de ce dossier.

Fin 2018, la commune a investi dans du matériel électrique plus léger, moins polluant et moins bruyant :

-  Rotofil
-  Taille-haie
-  Souffleur.



ANIMATION ET PROMOTION DE LA DEMARCHE

Des plus petits aux plus grands...

La sensibilisation de tous se décline de plusieurs façons.

SENSIBILISATION DES PLUS JEUNES



A la crèche, les agents des espaces verts participent à un projet pédagogique avec les pitchouns (jardin potager).

A l'Ecole Maternelle du Bourg, la directrice, en lien avec le service, a initié au sein de l'école la création d'un jardin potager. Nos agents ont fourni le matériel, et les enfants encadrés par leur maîtresse, réalisent les travaux de plantation, arrosage, et récolte. Deux agents interviennent pour travailler avec les écoliers. En 2017, l'école a ainsi reçu un **1er prix national lors du Concours Ecoles Fleuries**. Pendant les vacances, les enfants du périscolaire prennent le relais pour l'entretien de ce jardin. Un composteur est également en place pour la récupération des déchets et la réalisation de compost, sous l'égide du SITCOM (Syndicat Intercommunal pour le traitement et la Collecte des ordures ménagères).



Sensible à l'environnement et à notre cadre de vie, **Le Conseil Municipal des Jeunes** a initié plusieurs opérations :

-  Deux parcours d'orientation dans la forêt (Centre bourg et Collège)
-  Un parcours de santé au Théâtre de Verdure
-  « Un Chemin, une Ecole », parcours de 12 km entre le Bourg et la Plage, réalisé par nos services et jalonné de 6 panneaux pédagogiques sur la faune, la flore, la protection de la dune... Ceux-ci ont été réalisés par les enfants de l'Ecole Primaire en lien avec EKOLONDOÏ, association Labennaise d'éducation à l'environnement
-  Organisation des chantiers citoyens par les élèves du primaire et collège avec le nettoyage manuel des dunes rassemblant plus de 400 enfants
-  Participation à l'opération « j'aime ma plage » avec les ambassadeurs du Département ; fabrication et distribution de cendriers et de plage durant la saison estivale
-  Projet de plage « sans poubelle » afin de lutter contre la pollution visuelle et éveiller les consciences sur la notion de création des déchets et leur gestion.

ACTION EN FAVEUR DE LA COHÉSION SOCIALE : LES JARDINS FAMILIAUX



Nos jardins familiaux ont été créés en 2009 sur un terrain communal au sein de la forêt, près des Services Techniques.

Au départ, 20 parcelles sont attribuées à des Labennais par le biais du Centre Communal d'Action Sociale. Les premiers outils et semences sont achetés par le CCAS. Un contrat est signé avec chaque jardinier, pour une cotisation annuelle de 10 €.

Au vue de la demande croissante, nous comptons aujourd'hui 29 parcelles de 50 m². Des bénévoles donnent un peu de leur temps pour aider les novices. Une association Labennaise, l'Association Culture et Loisirs (ACL), est également locataire d'un jardin. Le service «Enfance et Jeunesse» de l'Ecole Océane possède un jardin entretenu par les enfants sur le temps périscolaire.

Chaque année en septembre, un repas organisé par la mairie a lieu dans les jardins avec les locataires, leurs familles, les bénévoles et les élus. Moment de convivialité garanti ! Le CCAS communique régulièrement sur l'environnement, notamment sur le compostage des déchets (2 composteurs du SITCOM sur site) ; des déchets de tonte sont aussi mis à disposition par les espaces verts. Un forage alimente en eau tous les jardins.

En 2011 nos jardins familiaux ont reçu le prix spécial du jury départemental du fleurissement.



ACTIONS AUPRÈS DE LA POPULATION LOCALE ET TOURISTIQUE

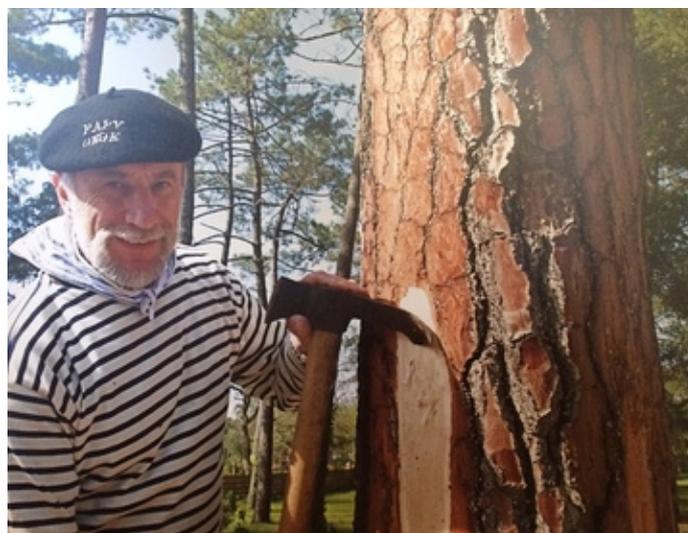
Des associations Labennaises prêtent leur savoir-faire à cette démarche de développement durable et de sensibilisation aux espaces naturels.

 **EKOLONDOÏ** participe régulièrement à des actions pédagogiques avec les écoles, et propose des ateliers ou sorties en lien avec l'Office de Tourisme à destination de la population touristique mais aussi locale..



 L'Office de Tourisme Intercommunal participe, en relation avec le **Conseil Départemental du Tourisme des Landes**, à une manifestation en avant-saison appelée « Grand Printemps des Landes ».

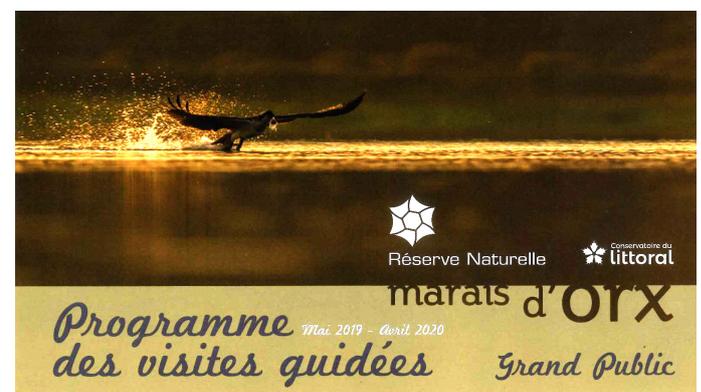
Véritable acteur de la promotion de notre territoire, l'OTI édite annuellement un guide animations distribué dans les lieux de vacances et les commerces référents, mettant en avant le tourisme durable sur nos plages et nos lieux de découverte, ainsi que des actions liées à notre patrimoine.



 **L'ACL** (Association Culture et Loisirs) a installé des perchoirs en lien avec le Service Jeunesse de Labenne, et une bourse aux plantes a lieu chaque année depuis 2016.

 En terme d'action sociale, la Commune de Labenne a créé une épicerie sociale gérée par le **CCAS** avec l'aide de bénévoles. Un transport de personnes âgées pour leurs achats de provisions a également été instauré tous les mardis (Navette municipale).

 **Le Marais d'Orx** propose également un programme d'animations et de visites guidées de la Réserve Naturelle toute l'année. Ces rendez-vous avec la nature sont très appréciés par nos résidents et touristes. De même, pour promouvoir l'approche de la forêt pour tous, quatre chemins pédestres balisés et entretenus par nos services, jalonnent la pinède labennaise (cf parcours sur plan de ville).



LA COMMUNICATION

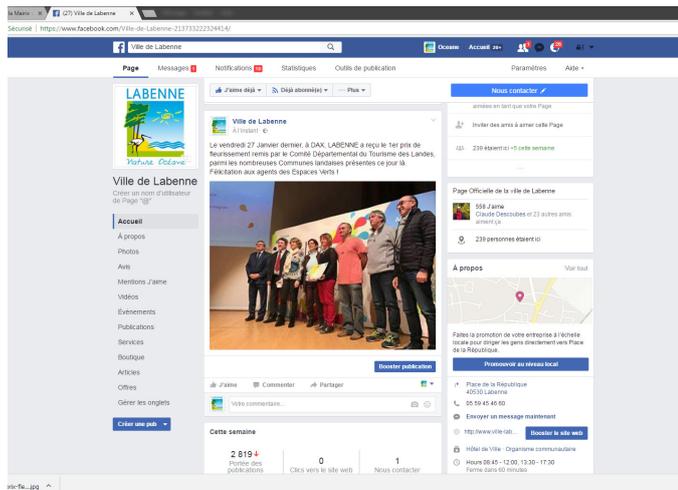


Concernant les nouvelles normes environnementales (« 0 phyto » au 1er Janvier 2017), des panneaux pédagogiques ont été installés sur la commune (quartiers, entrée du cimetière, ...) pour informer la population de ces nouvelles pratiques.



Des articles d'explication et sensibilisation sur la démarche sont régulièrement mis en avant dans notre bulletin municipal, notre site internet, et notre page officielle facebook « Ville de Labenne ».

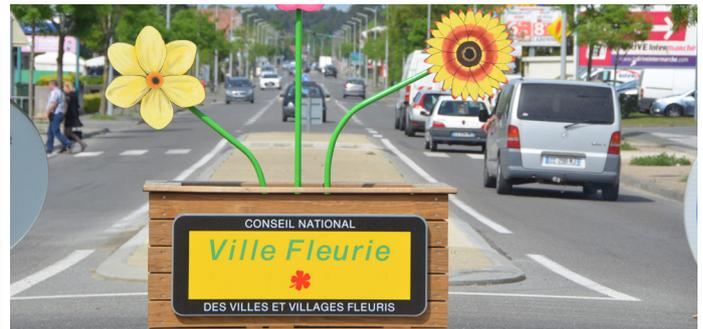
Nous partageons ainsi des articles de fond, des brèves, des actions concrètes mises en place afin de sensibiliser nos administrés sur les comportements citoyens au quotidien, la démarche de valorisation du cadre de vie,...



En outre, notre référent Labennais du quotidien « Sud-Ouest » relaye les informations auprès des habitants. (articles SUD-OUEST en annexes)

En 2016, une réunion de lancement officiel de la démarche eu lieu en mairie en présence des élus, des agents des Espaces Verts, des responsables de de tous les services mairie, de la régie municipale de l'eau LEA, et de l'Office du Tourisme pour présenter les grands thèmes de la labellisation, ses principes et objectifs.

Suite à l'obtention de la 1ère Fleur en 2017, **quatre panneaux ont été placés sur la commune.**



GESTION ENVIRONNEMENTALE DES ESPACES VERTS

LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

Un diagnostic de nos pratiques phytosanitaires réalisé en régie (techniciens et élus), a permis d'élaborer un plan d'action et conforter nos agents dans ces nouvelles méthodes de travail. En quelques années, celles-ci ont beaucoup évolué avec une prise de conscience liée :

- 🌱 Aux risques d'exposition des produits phytosanitaires pour l'agent et l'utilisateur,
- 🌱 Aux économies budgétaires,
- 🌱 A la tolérance vis-à-vis des adventices et autres fleurs sauvages, éléments naturels de la biodiversité de nos espaces publics.

**Depuis 2015,
nous n'utilisons plus de
produits phytosanitaires.**

**Depuis 2016, plus de phyto
pour nos cimetières .**



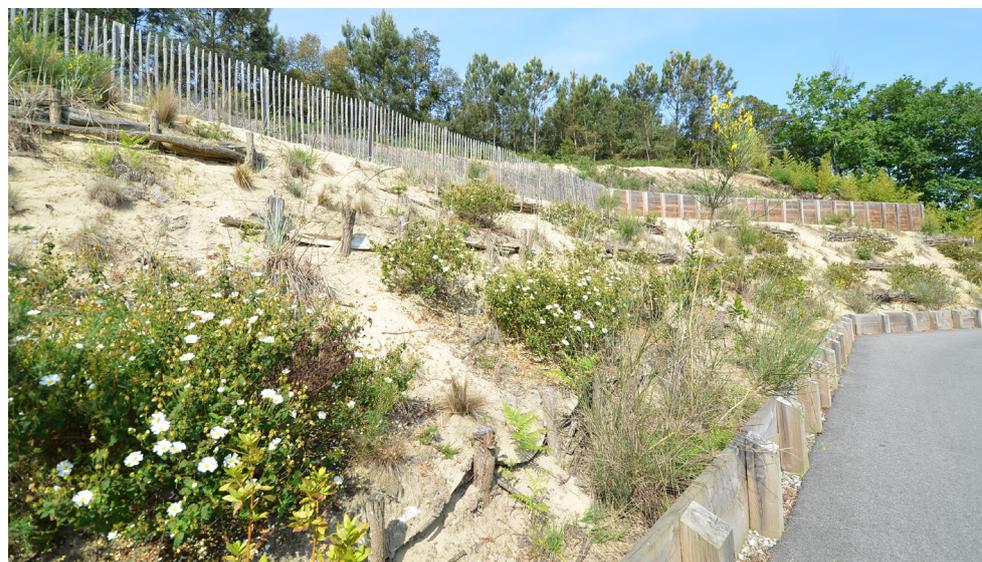
- 🌱 L'ancien cimetière de 2800 m² est enherbé : désherbage au rotofil.
- 🌱 La nouvelle extension de 4500 m² : les allées en grave sont désherbées au brûleur thermique et manuellement.
- 🌱 Une partie à développer ultérieurement de 3200 m² : herbe fauchée.

La commune utilise déjà depuis plusieurs années des techniques alternatives comme le paillage, le désherbage manuel et thermique (brûleurs), et la tonte en mulching (depuis 2016).



Mieux gérer les espaces verts c'est aussi pour notre commune des pratiques basées sur le développement durable :

- 🌱 L'économie d'eau pour l'arrosage
- 🌱 Le paillage des massifs, organique ou minéral, limitant l'apport d'eau et la prolifération des herbes
- 🌱 L'utilisation des espèces végétales adaptées au sol (type sablonneux), et à notre climat
- 🌱 Limiter les tontes dans certaines zones pour laisser s'épanouir la flore et la faune
- 🌱 Bien concevoir nos aménagements paysagers pour en limiter les entretiens futurs
- 🌱 Fleurir là où c'est nécessaire en utilisant en priorité des bulbes, des vivaces, de l'arbustif d'ornement (investissements sur plusieurs années).



Le classement des surfaces à entretenir selon leur utilisation, leur nature et leur situation dans la commune a donc permis de définir pour nos **3 zones** :



C'est un mode d'entretien et de gestion adapté aux objectifs à atteindre. Ce plan de gestion différencié espace par espace est également un outil nécessaire pour planifier les travaux tout au long de l'année.

A ce stade, la communication auprès des habitants est importante pour leur expliquer ces nouvelles méthodes et les impliquer dans la démarche. L'ancienne génération était habituée à des tontes rases, fréquentes et des herbicides pour éliminer toutes les mauvaises herbes ! Afin de répondre aux questions des administrés, deux agents des espaces verts ont été désignés pour renseigner de manière cohérente les personnes qui nous interrogent sur ces nouvelles pratiques par téléphone ou par mail (relais en mairie).



PLAN DE DESHERBAGE PAR ZONE (Cf tableau de désherbage en annexe)

| Services Techniques | | ZONE 1 - ESPACE PRESTIGE | | | |
|---------------------|-----------------------|-------------------------------|--------------------------|-----------------------------------|--|
| Eléments | Opération d'entretien | Descriptif | Passage / an | Matériel | Divers |
| PELOUSE | Tonte avec ramassage | | 30 à 35 (1 fois/semaine) | tondeuse avec bac de ramassage | Hauteur : court 5 cm |
| | Bordures et finitions | | 30 à 35 (1 fois/semaine) | débroussailleuse et souffleur | |
| | Bordures et finitions | Manuel | 7 à 10 | bêche | |
| | Arrosage | Arrosage automatique | Suivant la météo | arrosage intégré et programmateur | certains sites équipés de pluviomètres, d'autres à équiper |
| | Intrants | Apport manuel d'engrais (NPK) | 2 (Avril - Septembre) | épandeur d'engrais | |
| | Scarification | | 1 (Octobre) | scarification | en location |
| | Regarnissage | | 1 (Octobre) | manuel et engazonneur | engazonneur en location |

Lieux à titre indicatif : Rond point du surfeur, Office de Tourisme, La Pradette, église, Mairie, Square de la République, Cimetière, Cœur de ville...



Services Techniques



ZONE 2 - ESPACE D'AGRÉMENT

| Eléments | Opération d'entretien | Descriptif | Passage / an | Matériel | Divers |
|----------|---------------------------|---------------------------|------------------|--------------------------------------|----------------------|
| PELOUSE | Tonte avec ramassage | | 20 à 25 par an | tondeuse avec bac de ramassage | Hauteur : court 5 cm |
| | Bordures et finitions | | 20 à 25 par an | débroussailluse et souffleur | par jardinier |
| | Intrants | Apport d'engrais raisonné | 1 / an | | par jardinier |
| | Tonte mulching et broyeur | | 20 à 25 par an | tracteur mulching - broyeur à fléaux | coupe haute 8 cm |
| | Bordures et finitions | | | débroussailluse et souffleur | par jardinier |
| | Arrosage | Arrosage automatique | suivant la météo | arrosage intégré et programmateur | |

Lieux à titre indicatif : Manaoc, Services Techniques, rond-points, presbytère, cantine, écoles maternelle, dojo, parking RN 10...





ZONE 3 - ESPACE RUSTIQUE

Services Techniques

| Eléments | Opération d'entretien | Descriptif | Passage / an | Matériel | Divers |
|----------|--|------------------|-----------------------------|---------------------------------------|--|
| PELOUSE | Tonte Mulching | | 10 à 15 / an | tracteur mulching | Hauteur différenciée |
| | Broyeur | | | broyeur à fléaux | court le long des propriétés sur 1,50 cm |
| | Bordures et finitions | | 5 à 10 / an | débroussailleuse et souffleur | |
| STADE | | | | | |
| Pelouse | Tonte avec ramassage | | 35 à 40 - 1/semaine | tondeuse portée avec bac de ramassage | Hauteur 3,5 cm |
| | Bordures et finitions | | 35 à 40 - 1/semaine | débroussailleuse | |
| | Aération | | 10 à 15 | aérateur sur micro-tracteur | |
| | Remotage | | 10 à 15 suivant la météo | manuel | |
| | Traçage des lignes | | 25 à 30 suivant les matches | machine à tracer | |
| | Intrants | Apport d'engrais | 8 fois / an | micro-tracteur et épandeur | |
| | Opération mécanique - défeutrage - sablage | | 1 fois / an | | location de matériel |
| | Regarnissage | | 1 fois / an | engazonneuse | location de matériel |
| | Désherbage sélectif | | 0 | | |
| | Analyse sol | | tous les 3 ans | par laboratoire privé | |

Lieux à titre indicatif : lotissements, théâtre de verdure, zones artisanales, avenue Océan, station épuration...



La transition vers une gestion différenciée aboutie prend du temps et ne doit pas se faire brutalement. Le temps nécessaire pour former, tester les nouvelles techniques et le matériel acheté et subventionné en 2016. Il y a eu forcément une augmentation des heures de travail sur les zones (liée au plan de désherbage), même si les tontes différenciées et donc plus espacées ont fait diminuer ces heures.

En outre, à la demande des administrés, de nouvelles surfaces ont été intégrées au domaine public comme des lotissements ou des résidences. Cela a eu pour effet d'augmenter la charge de travail des agents, mais à contrario d'homogénéiser les aménagements sur la Commune et de satisfaire nos administrés.

GESTION RAISONNÉE ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIES



LES SOLS ET LES INTRANTS

Avant la plantation des fleurs, les massifs sont amandés avec du terreau comprenant du fertilisant et du rétenteur d'eau. Un engrais chimique à faible dose est ensuite apporté régulièrement.

En novembre 2016, une société nous a fourni un mélange de bulbes et l'a planté de manière mécanisée sur 2 zones : le collège et les entrées de Labenne Océan. Sans préparation préalable des sols autre que la fauche, la machine soulève la plaque de gazon, les bulbes sont enfouis en dessous, et la plaque de gazon est remise en place derrière la machine. 22 000 bulbes ont été plantés en 1h30. Nous n'avons utilisé aucun engrais ni arrosé après la plantation, et cet investissement sera durable sur plusieurs années.



Au printemps 2017, toute la zone autour du bâtiment de la mairie a été aménagée avec des vivaces pour un fleurissement également durable.

Les espaces verts des zones 2 et 3 sont tondu soit par mulching, soit par broyage et les déchets de tonte restent sur place ce qui procure un apport organique suffisant.

Le désherbage en plein se fait manuellement et à la binette.

Les surfaces en gravas sont tondues à la débroussailleuse. Les surfaces en dur comme les enrobés ou le ciment sont traitées à la brosse métallique (automotrice de désherbage-balayeuse achetée en 2016).

Pour les terrains du stade, depuis 2018, on n'utilise plus d'engrais de synthèse au profit d'**engrais organiques**.

Les fertilisations sont raisonnées sur la zone Prestige avec des engrais chimiques à très faible dose.



LES DÉCHETS VERTS



Les déchets de taille et d'élagage sont valorisés et utilisés :

🌱 Pour le fascinage des dunes à la plage afin de lutter contre l'érosion. Nous nous servons également des sapins déposés après les fêtes par les habitants (**collectes annuelles depuis 2016**).

🌱 Le reste est broyé et sert au paillage des massifs et au pied des arbres.

Une partie des déchets de tonte et les feuilles est stockée et donnée à un entrepreneur qui, en échange, nous remet un mélange terre/compost/fumier de cheval qui sert à nos créations.

Le surplus est évacué à la déchetterie de Labenne qui le transforme en compost.

La commune de Labenne travaille en étroite collaboration avec le **SITCOM Côte Sud des Landes** :

-  Installation de points tri, avec containers semi-enterrés dans les ouvrages récents (lotissements, résidences, quartiers), soit 16 points tri au total sur la commune
-  Depuis 2002, le SITCOM a fourni gratuitement 1 343 composteurs aux Labennais qui en ont fait la demande
-  Dans chaque service mairie, récupération du papier dans des bacs pour recyclage en lien avec le SITCOM.



L'EAU

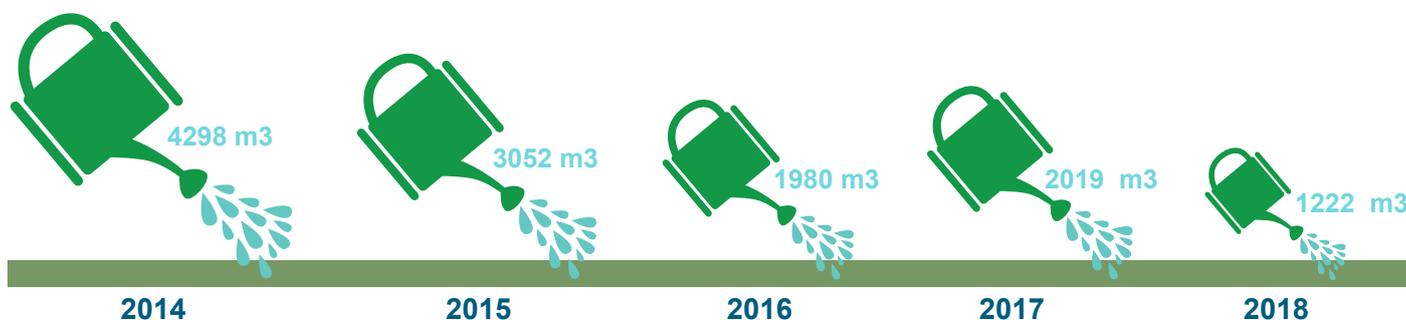
Après la dénonciation par la municipalité d'un affermage de 30 ans, la régie municipale Labenne Eau Assainissement (LEA) a été créée en 2004. Depuis, le prix de l'eau pour les 3 793 abonnés n'a cessé de baisser : 2,20 € TTC/m³ pour 120 m³ consommés annuellement. Parallèlement, les investissements de la régie se poursuivent pour entretenir et moderniser le réseau.



LEA fournit l'eau pour l'arrosage des espaces verts. Les branchements sont tous pourvus de compteurs « verts ». Il s'agit d'un abonnement sans assainissement réservé exclusivement à l'arrosage des espaces publics. Les espaces communaux sont arrosés mais de manière raisonnable afin de maîtriser notre budget. Nous avons adapté nos techniques d'arrosage pour également limiter les consommations :

-  goutte à goutte
-  tuyères en petits réseaux
-  programmation avec pluviomètres sur certaines zones
-  forage quand c'est possible (sur 8 zones)
-  aménagements sans arrosage avec espèces résistantes à la sécheresse et paillage (quartiers matilon et toulet)
-  suppression de l'arrosage sur certaines zones (avenue de l'océan, quartiers résiniers 1 et 2)

Grâce à ces bonnes pratiques et grâce à la **réduction de nos temps d'arrosage**, nous avons fortement diminué notre **consommation globale d'eau de ville qui a été divisée par 3,5 de 2014 à 2018 !**



Sur la zone de la station d'épuration, les espaces verts sont irrigués avec l'eau traitée de la station. Les boues issues du traitement des eaux usées sont recyclées sur le site. Ces boues sont mélangées avec des déchets verts broyés issus de la déchetterie de Labenne. Un compost est produit qui sert d'amendement distribué ensuite aux agriculteurs locaux pour la culture du maïs, sous le contrôle de la Chambre d'Agriculture.

Par ailleurs, lors des aménagements de la régie, l'aspect esthétique des ouvrages est pris en compte



Poste de relèvement du lotissement Résinier idem garbure : bâtiment soigné et végétalisation de la zone avec conservation des arbres.



Poste de relèvement « garbure » avenue de l'océan : nouveau bâtiment avec architecture soignée (boiseries, colombage, charpente apparente) et végétalisation (haies de bambous et d'éléagnus).

Depuis 2008, une cuve de récupération des eaux de pluies est fournie pour chaque lot communal vendu avec obligation de l'installer (règlement du lotissement).



L'ÉNERGIE

En 2010, la Commune de LABENNE a décidé d'opter pour l'utilisation des matériaux HQE pour la construction de la nouvelle Mairie et isolation thermique du toit à base de plumes de canard.



L'utilisation du puits canadien en géothermie a été décidée pour le chauffage de nos bâtiments publics :



Lors de la construction d'une salle municipale, Maison de la Nature Océane, à vocation associative ou festive



Pour la rénovation de l'ancienne Mairie, transformée en salles de réunions pour les particuliers et associations (Maison du Square de la République), et qui héberge la régie LEA.



Par ailleurs, grâce à la Communauté de Communes Marenne Adour côte Sud, nous sommes en territoire à énergie positive (TEPOS).

Dans ce cadre, une 1ère réalisation en 2016 sur la « Maison Barbé » et a été subventionnée par MACS à 50 % pour l'isolation des combles et remplacement de menuiseries.

Pour accompagner les professionnels et les particuliers, une plateforme a été mise en place pour les rénovations énergétiques à coût maîtrisé.

Au niveau de l'éclairage public, les coupures dans les quartiers sont réalisées de minuit à 7 heures du matin afin de réduire la consommation énergétique. Nous en avons informé la population dans le bulletin municipal. Ces actions ont été menées en lien avec le SYDEC (Syndicat d'équipement des Communes des Landes).



LE CADRE DE VIE ET L'ESPACE PUBLIC



L'EFFACEMENT DES RÉSEAUX

Un programme d'effacement des réseaux est mis en œuvre depuis plusieurs années en relation avec le SYDEC, la Communauté de Communes et le Département pour les aides au financement. A chaque réalisation, c'est l'occasion d'intégrer des trottoirs, des voies piétonnes et des pistes cyclables et d'assurer ainsi la sécurisation de la voie pour tous les usagers.

Enfouissements récents et en cours :

-  Avenue de l'océan : 2012-2014
-  Avenue de la plage : 2016
-  une partie de la Place des Landais 2016.
-  Rue des pins 2016 - 2017
-  Rues du Marais et de Claron 2017-2018. Une piste cyclable est en cours de réalisation pour relier le bourg au Marais d'Orx.
-  Avenues des Pyrénées et de l'hélio-marin 2018 - 2019





LA PROPRETÉ DE LA VILLE ET LA VOIRIE

La Commune dispose d'un service «Mairie Plus», où travaillent deux agents, aidés de 16 saisonniers l'été. La commune a fait le choix depuis 2017 de ne plus mettre de poubelles sur la plage.

Leurs missions : ramassage des papiers et divers déchets, collecte des poubelles, élimination de l'affichage sauvage, des tags, nettoyage des salles municipales avec le service entretien de la commune, balayage des voies avec le service espaces verts, entretien du mobilier urbain et de la signalétique, ...

De plus, la Communauté de Communes met à notre disposition une balayeuse, deux jours par mois pour nettoyer la voirie.

MACS gère la plupart de la voirie communale pour l'entretien, la réfection des chaussées. Un programme pour ces réalisations est établi avec les élus communaux. Exemples : rue de Bellocq refaite récemment, projet sur la route du Marais, ...

En 2017, une aire de covoturage a été créée à la zone artisanale de Berhouague. Il y a eu également sur la zone la réfection des parkings financée pour partie par les entreprises du site.

Concernant les bâtiments communaux, les rénovations sont réalisées pour la plupart en régie par nos agents des services techniques. Chaque année, le budget de la commune prévoit un programme d'entretien.



LA SIGNALÉTIQUE ,GESTION DE LA PUBLICITÉ ET DES ENSEIGNES



Une signalétique a été étudiée et réalisée selon une charte graphique unique sur tous les bâtiments publics, nos aires de sport ou naturelles. Des totems directionnels viennent compléter le dispositif.



Des panneaux d'affichage municipaux sont disposés à différents endroits de la commune, ainsi que deux panneaux électroniques d'information alimentés par la Communauté de Communes et nous-mêmes (vie associative, événement festif ou culturel, ...). MACS a également installé 3 panneaux sucettes pour l'affichage intercommunal et communal.



Après avoir délibéré en juin 2016, les élus ont décidé d'instaurer la Taxe Locale pour la Publicité Extérieure (TLPE), appliquée dès 2017.

La TLPE concerne les supports publicitaires fixes, visibles de toute voie ouverte à la circulation : enseignes, pré-enseignes, et tous dispositifs publicitaires. Outre les recettes fiscales, cette taxe permet aussi de limiter la pollution visuelle et d'améliorer le paysage urbain, en supprimant des panneaux ou en réduisant leur taille. De nombreux supports ont ainsi été déjà supprimés !

En conclusion, le travail collaboratif avec la Communauté de Commune MACS, le SITCOM, le SYDEC et le Département des Landes nous a permis et nous permet aujourd'hui encore de pouvoir mener à bien nos projets de développement tout en préservant le cadre de vie des Labennaises et des Labennais.

Pour nos déplacements aussi, nous pouvons compter quotidiennement sur un réseau de transport intercommunal « YEGO » et départemental « XL'R ».



LE MARAIS D'ORX : RÉSERVE NATURELLE NATIONALE

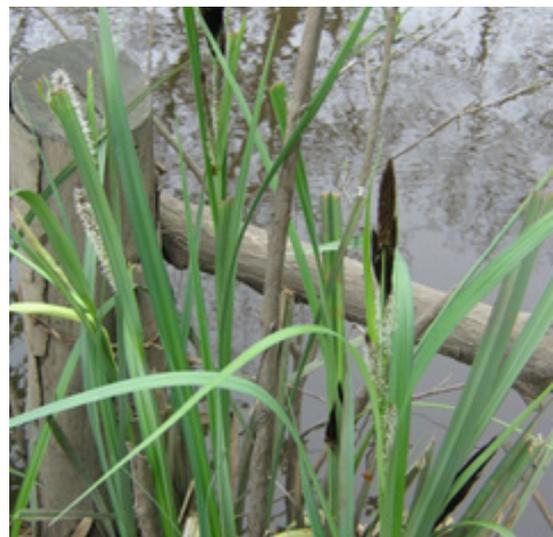
La Réserve Naturelle du Marais d'Orx : un site majeur pour la faune et la flore

La Réserve Naturelle du Marais d'Orx, ancien polder agricole, est aujourd'hui une vaste zone humide protégée en cours de renaturation. La préservation de la variété et de la qualité des habitats naturels contribuent à l'amélioration des conditions d'accueil des espèces. La carte des milieux naturels ci-après présente les différents types de milieux recensés sur le site.

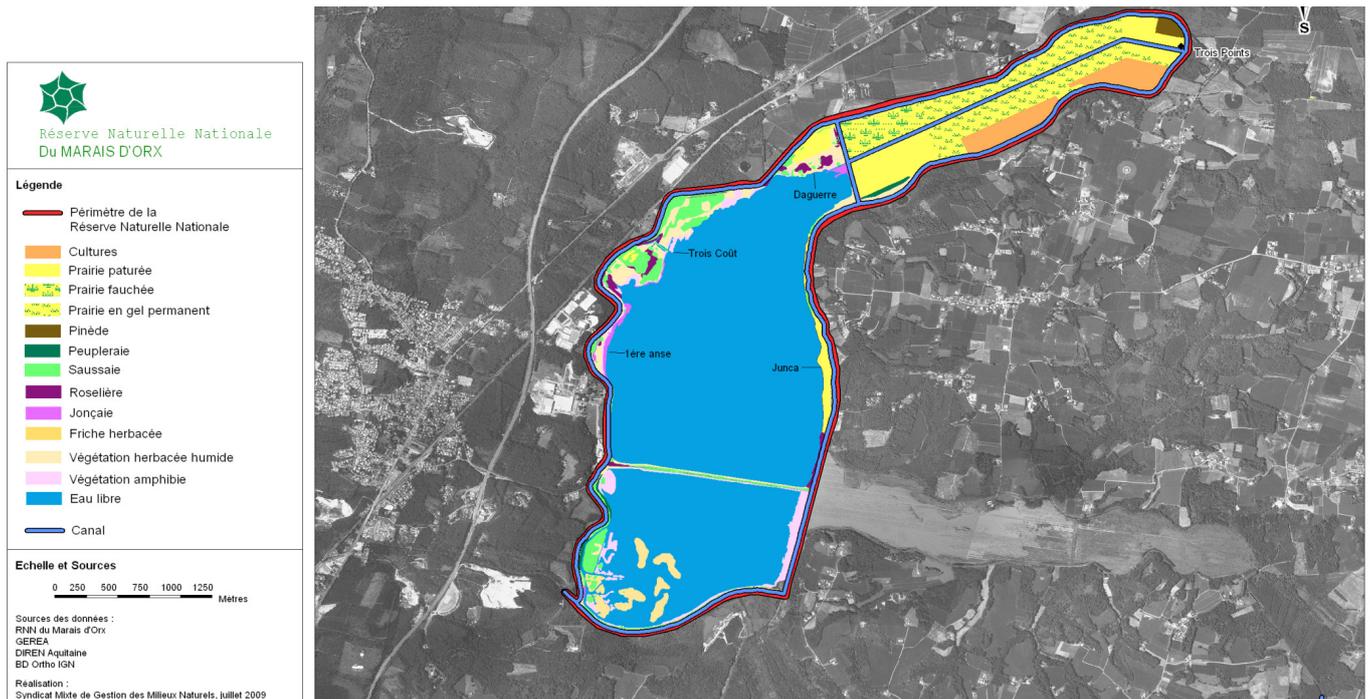
Associant des plans d'eau, des saulaies (aulnaie saussaie marécageuse, saussaie marécageuse), des roselières, des boisements et des prairies (prairies humides eutrophes), le Marais d'Orx abrite un florilège d'espèces affiliées aux zones humides.

Certaines, particulièrement rares, font ou ont fait l'objet d'un plan national d'actions pour leur préservation telles que la Cistude d'Europe, le Vison d'Europe, le Phragmite aquatique, le Balbuzard pêcheur. De nombreux amphibiens (Grenouille verte, Rainette méridionale...) et insectes y rencontrent également des conditions favorables. Halte privilégiée pour les oiseaux migrateurs qui y trouvent repos et nourriture, le Marais d'Orx s'impose comme un site ornithologique majeur où 247 espèces d'oiseaux y ont été recensées. Le site accueille aussi des milliers d'oiseaux en hivernage (anatidés, limicoles...), notamment l'emblématique Spatule blanche. Leur présence dépend tant des conditions de quiétude que de la nourriture qu'offre cet écosystème exceptionnel.

Les inventaires floristiques réalisés dans les différents milieux présents sur la Réserve Naturelle du Marais d'Orx ont permis de recenser 339 espèces différentes, dont la liste est présentée ci-après. On peut citer parmi les espèces inféodées aux zones humides et que l'on peut trouver sur le Marais d'Orx l'Aulne glutineux ou Verne, Vergne (*Alnus glutinosa* ; ordre : Bétulacée), la Laïche des marais (*Carex acutiformis* ; ordre : Cypéracée), l'Iris faux acore ou Iris des marais ou encore Iris jaune (*Iris pseudacorus* ; ordre : Iridacée), le Saule roux (ordre : Salicacée), la Grande prêle (*Equisetum telmateia* ; ordre : Equisetacée) ou l'Osmonde royale (*Osmunda regalis* ; ordre : Osmundacée).



Carte des milieux naturels

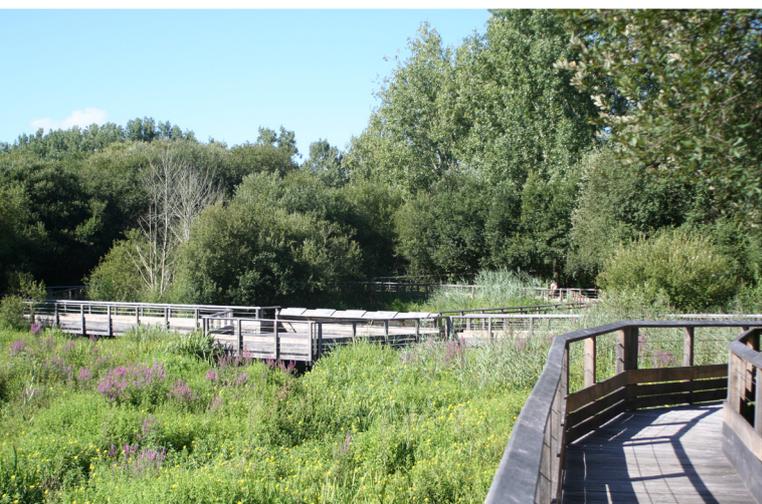


Détail de la cartographie des habitats naturels : légende

| | | | |
|--|---|--|--|
| | Eaux douces (Cor.:22.1) | | Végétation de ceinture des bords des eaux (Cor.:53) |
| | Lits des rivières (Cor.: 24.1) | | Végétation de ceinture des bords des eaux et canal (Cor.: 53* 89.22) |
| | Fossés et petits canaux (Cor.: 89.22) | | Patures mésophiles (Cor.: 38.1) |
| | Bois d'Alnus glutinosa (Cor.: 41C2) | | Prairies à fourrage des plaines (Cor.: 38.2) |
| | Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes (Cor.: 44.31; Eur.: 91E0) | | Prairies humides eutrophes (Cor.: 37.2) |
| | Bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais (Cor.:44.9) | | Landes à Ajonc (Cor.:31.85) |
| | Bois marécageux d'aulnes (Cor.: 44.91) | | Fourrés (Cor.: 31.8) |
| | Saussaies marécageuses (Cor.: 44.92) | | Fourrés de conifères (Cor.: 31.8G) |
| | Chênaies acidiphiles (Cor.: 41.5) | | Terrains en friche (Cor.: 87.1) |
| | Forêts mixtes (Cor.: 43) | | Zones rudérales (Cor.: 87.2) |
| | Communauté monospécifique invasive à jussie (Cor.: 22.3) | | Alignements d'arbres (Cor.:84.1) |
| | Communautés amphibies (Cor.:22.3) | | Bordures de haies (84.2) |
| | Fruticées des sols pauvres atlantiques (Cor.:31.83) | | Bassin (Cor.:89.23) |
| | Groupement à Bidens tripartitus (Cor.: 22.33) | | Canaux navigables (Cor.: 89.22) |
| | Lisières humides à grandes herbes (Cor.: 37.7; Eur.: 6430) | | Carrières (Cor.:86.41) |
| | Mosaïque de phragmitaies et de ronciers(Cor.: 53.11*31.831) | | Plantations (Cor.:83.3) |
| | Peuplements de grandes Laïches (Magnocariçales)(Cor.:53.21) | | Plantations de peupliers (Cor.: 83.31) |
| | Phragmitaies (Cor.: 53.11) | | Plantations de Pins maritimes des Landes (Cor.: 42.813) |
| | Ronciers (Cor.: 31.831) | | Sites industriels anciens (Cor.: 86.4) |
| | Roselières (Cor.: 53.1) | | Vergers (Cor.: 83) |
| | Typhaies (Cor.: 53.13) | | Zone urbanisée (Cor.: 86) |
| | Cultures (Cor.: 82) | | |

| Ordre | Nombre d'espèces | Ordre | Nombre d'espèces | Ordre | Nombre d'espèces |
|------------------|------------------|---------------|------------------|------------------|------------------|
| Alismataceae | 2 | Amaranthaceae | 2 | Apiaceae | 7 |
| Aquifoliaceae | 1 | Araceae | 1 | Araliaceae | 1 |
| Asteraceae | 42 | Betulaceae | 1 | Blechnaceae | 1 |
| Boraginaceae | 4 | Brassicaceae | 7 | Callitrichaceae | 1 |
| Campanulaceae | 3 | Cannabaceae | 1 | Caprifoliaceae | 5 |
| Caryophyllaceae | 8 | Cistaceae | 1 | Convolvulaceae | 2 |
| Chenopodiaceae | 2 | Cyperaceae | 23 | Dennstaediaceae | 1 |
| Corylaceae | 1 | Dipsacaceae | 1 | Dryopteridaceae | 5 |
| Dioscoreaceae | 1 | Ericaceae | 3 | Euphorbiaceae | 1 |
| Equisetaceae | 5 | Gentianaceae | 2 | Geraniaceae | 3 |
| Fabaceae | 22 | Hypericaceae | 5 | Illecebraceae | 1 |
| Hydrocharitaceae | 2 | Iridaceae | 1 | Juncaceae | 8 |
| Lamiaceae | 17 | Lemnaceae | 1 | Malvaceae | 2 |
| Lentibulariaceae | 1 | Lythraceae | 3 | Onagraceae | 9 |
| Nymphaeaceae | 1 | Oleacea | 1 | Papaveraceae | 2 |
| Osmundaceae | 1 | Oxalidaceae | 1 | Plantaginaceae | 6 |
| Phytolaccaceae | 1 | Pinaceae | 1 | Polygonaceae | 14 |
| Platanaceae | 1 | Poaceae | 37 | Ranunculaceae | 8 |
| Potamogetonaceae | 4 | Primulaceae | 4 | Rubiaceae | 5 |
| Polypodiaceae | 1 | Portulacaceae | 1 | Scrophulariaceae | 11 |
| Rhamnaceae | 1 | Rosaceae | 10 | Thelypteridaceae | 1 |
| Ruscaceae | 1 | Salicaceae | 4 | Verbenaceae | 1 |
| Solanaceae | 3 | Sparganiaceae | 2 | Woodsiaceae | 1 |
| Typhaceae | 2 | Urticaceae | 1 | | |
| Violaceae | 1 | Vitaceae | 1 | | |

Quelques photos du Marais....



LABENNE ET SES PROJETS

LE PLAN PLAGE



Après des mois d'études, le plan plage débute sa première tranche de travaux le **1er Avril** et se terminera le **15 juin 2019** :

 Création de 2 accès plage piétons : de l'Allée de l'Hélio-marin et de la Promenade des Pyrénées vers la zone réglementée (zone de baignade et zones réservées aux sports de glisse, lieu-dit « Plage Centrale »).

Cheminement guidé et sécurisé sur terrain naturel de la dune par clôtures « moutons » et ganivelles. A chaque départ d'accès, création d'un parking vélos.

 Aménagement d'une promenade en sommet de dune avec vue sur l'Océan et les Pyrénées : platelage en bois sur pieux battus reliant les accès plage créés et la plage centrale.

 Aménagement d'un platelage en bois et remplacement du garde-corps, pose de bancs et fauteuils sur le blockhaus du Belvédère.

 Mise en place d'une table d'orientation et de signalétique pédagogique de sensibilisation à l'environnement.

Tous ces travaux de liaisons douces seront effectués en respectant l'espace dunaire, avec à terme, la fermeture des accès sauvages. L'objectif est de restreindre les déplacements humains aux zones aménagées à cet effet, et de permettre ainsi une gestion optimisée de la biodiversité de cette zone fragile.

Coût total estimé de cette tranche : **748 362 € TTC**
Montant des subventions accordées par le Département, la Région et l'Etat : **356 239 €**.

Le plan page se poursuivra sur 3 budgets consécutifs.



RÉNOVATION DU PATRIMOINE

Edifiée en 1932 sur la dune, la Chapelle Sainte-Thérèse, très délabrée à l'intérieur comme à l'extérieur, a été achetée par le Conservatoire du littoral en 2015 ainsi que 23 hectares sur la dune et la forêt littorale. Une fois ces sites acquis, le Conservatoire et ses partenaires territoriaux construisent un projet viable et durable dont l'objectif est de préserver ces espaces naturels et de les rendre accessibles à tous (cf Réserve Naturelle du Marais d'Orx).

La Chapelle a été restaurée en 2018/2019, et ainsi sera mise en valeur pour une utilisation future à définir avec la commune : expositions artistiques, culturelles, spectacles, ...

Après la rénovation, la collectivité aura en charge l'entretien et la valorisation du site.

C'est un très beau projet de préservation du patrimoine de Labenne dont l'histoire, rapportée par nos anciens, est chère à toute la population.



avant rénovation



après rénovation



LE PROJET ÉDUCATIF « HOP DEHORS »

Dans le cadre de notre projet éducatif de territoire, un projet innovant porté par l'association labennaise « **Ekolondoï** » s'est mis en place en place sur la rentrée 2018. Il s'agit d'un projet éducatif transversal qui va s'adresser aux plus petits de la crèche jusqu'aux plus grands de l'espace jeunes..

Voici les grandes lignes de ce plan sur 3 ans, d'éducation l'environnement appelé « **HOP DEHORS** », et soutenu par la commune (budget 2018 : 10 000€) :

- ✿ Tisser d'avantage le lien entre enfants et nature
- ✿ Lui redonner une plus grande place dans la vie des enfants
- ✿ Apprendre à la connaître et à la reconnaître
- ✿ Pouvoir bénéficier de ses effets positifs sur la santé, le bien-être et les apprentissages scolaires.

L'axe environnemental est une priorité dans la politique éducative de la commune de Labenne.

Le retour à la semaine de 4 jours en septembre 2018 a conduit la municipalité et les partenaires éducatifs (écoles, associations) à repenser les interventions autour de l'environnement.

Pour 2019, les moyens sont ventilés sur des tranches d'âges plus larges avec :

- ✿ des sorties nature pour les tous petits de la crèche deux fois par mois
- ✿ des ateliers en temps périscolaires pour les 3-12 ans animés par Ekolondoï
- ✿ des goûters nature organisés par Ekolondoï au théâtre de verdure chaque semaine après l'école en accès libre à toutes les familles
- ✿ l'aménagement de tables de pique-nique et la rénovation des gradins du théâtre de verdure afin de permettre aux familles de s'approprier ce poumon vert en cœur de ville
- ✿ Les adolescents vont être sensibilisés au travers d'ateliers « grimpe d'arbre » afin d'appréhender la notion de danger, mais aussi de préservation des arbres utilisés pour faire des cabanes.





Esplanade de la plage

Merci à toutes celles et à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la rédaction de ce document et qui oeuvrent chaque jour pour l'amélioration de notre cadre de vie.

